

SEANCE DU 4 FEVRIER 2019

Le quatre février deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MORTAGNE SUR GIRONDE se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix-sept janvier deux mil dix-neuf.

Etaient présents : M. FAURE Jean-Louis, Mme TIRBOIS Danièle, , Mme SAVARY Lucile, M. GARECHE Ludovic, M. BOISSELEAU Guy, Mme MARCHAND Réjane, Mme MOUCHEL Françoise, Mme FLIN Muriel, M. LYS Sébastien, M. TURPIN Mickael, M. EPAUD Arcadius, Mme BERNARD Véronique

Etaient représentés :

M FRESSIGNE Théodore a donné pouvoir à M. BOISSELEAU Guy

M. CAILLON Michel a donné pouvoir à M. FAURE Jean-Louis

M. COTIER Stéphane a donné pouvoir à Mme BERNARD Véronique

Mme MARCHAND est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau site de la mairie
- Attribution cabanes
- Chemin des Julias – Terrain CASSOULET
- Informations diverses

ENQUETE PUBLIQUE – Autorisation environnementale pour les dragages d’entretien du chenal de navigation dans l’estuaire de la Gironde et la gestion des sédiments dragués

Le Maire expose au Conseil Municipal que l’enquête publique déclenchée par le Grand Port Maritime de Bordeaux relatives à l’autorisation environnementale pour les dragages d’entretien du chenal de navigation dans l’estuaire de la Gironde et la gestion des sédiments dragués, est close depuis le 1^{er} février 2019.

Le Maire rappelle que les communes doivent délibéré sur le thème de cette enquête.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, n’émet aucune objection particulière sur ce dossier.

TARIF CAMPING CAR

Le Maire expose au conseil municipal que, par délibération du 26 novembre, le tarif des camping-cars pour 2019 a été voté à l'unanimité à **8.72 € par nuit** TVA comprise (7.27 € HT) + 0.78 € de taxe de séjour soit un total de 9.50 €

Or un devis a été demandé pour modifier le tarif sur la borne de paiement des camping-cars. Le devis présenté s'élève à 1389.60 €

Cette somme est très élevée et est supérieure au rendement prévisible de l'augmentation du tarif.

Dans ces conditions il est proposé de rester au tarif de 2018 soit 9.30 € TTC

- 7.10 € HT soit 8.52 € TTC à laquelle s'ajoute la taxe de séjour de 0.78 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, annule la délibération du 26/11/2018 et accepte le tarif des camping-cars décrit ci-dessus.

STAND « CABANE A POULET »

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Virginie CARTIER a décidé d'interrompre son activité de la cabane dite « Cabane à Poulet » du Port.

Mr et Mme COUNIL Dominique sont candidats à reprendre cette même activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette candidature et mandate le Maire pour signer un nouveau bail avec Mr et Mme COUNIL Dominique.

TERRASSE SCI LA PETITE MINOTERIE

La terrasse de 75 m² a été mise à disposition depuis 2018 au bénéfice des activités situées à l'intérieur de l'ancienne minoterie.

Suite à la demande de la gérante de la SCI LA PETITE MINOTERIE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne l'autorisation d'installer des tables et des chaises afin d'accueillir des activités de restauration et/ou de bar sur cet espace.

TERRAIN CHEMIN DES JULIAS

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé sur cette affaire le 19 septembre 2017 mais que, par ailleurs, la délibération n'a pas été rédigée.

Il rappelle qu'il s'agit d'un don de Monsieur CASSOULET pour la parcelle cadastrée AB 864 d'une contenance de 395 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce don et mandate le Maire pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

La séance est levée à 20 h 40.